



**HAL**  
open science

# Les aléas de l'entre-deux. Le comté de Nice et les Grimaldi durant le conflit franco-espagnol (1524-1544)

Anne Brogini, Germain Butaud

## ► To cite this version:

Anne Brogini, Germain Butaud. Les aléas de l'entre-deux. Le comté de Nice et les Grimaldi durant le conflit franco-espagnol (1524-1544). Histoire, économie et société, 2021, Les Italiens dans l'entre-deux du conflit Valois-Habsbourg (1519-1559), 2021 (4), pp.67-83. 10.3917/hes.214.0067 . hal-03597493

**HAL Id: hal-03597493**

**<https://hal.science/hal-03597493>**

Submitted on 22 Jun 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LES ALÉAS DE L'ENTRE-DEUX. LE COMTÉ DE NICE ET LES GRIMALDI  
DURANT LE CONFLIT FRANCO-ESPAGNOL (1524-1544)

[Anne Brogini](#), [Germain Butaud](#)

Armand Colin | « Histoire, économie & société »

2021/4 40e année | pages 67 à 83

ISSN 0752-5702

ISBN 9782200933548

DOI 10.3917/hes.214.0067

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<https://www.cairn.info/revue-histoire-economie-et-societe-2021-4-page-67.htm>  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour Armand Colin.

© Armand Colin. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

# Les aléas de l'entre-deux. Le comté de Nice et les Grimaldi durant le conflit franco-espagnol (1524-1544)

Anne Brogini et Germain Butaud

## Résumé

De 1524 à 1544, le comté de Nice, territoire savoyard depuis 1388, se trouve ballotté au gré des alliances et conflits politiques qui opposent les puissances française et espagnole. Cette situation d'entre-deux suscite des désirs d'alliance ou d'indépendance pour les grandes familles nobles, et particulièrement pour l'une des plus importantes d'entre elles, celle des Grimaldi, partagée en plusieurs lignées qui vont, au gré des circonstances, faire le choix de la Savoie, de l'Espagne ou de la France. Alors que les Grimaldi de Monaco se placent dans l'orbite espagnole, afin de protéger leur seigneurie des ambitions de la Savoie et de la France, plusieurs branches des Grimaldi font le choix radical de la France, brisant ainsi leur lien de fidélité envers le duc de Savoie.

## Abstract

*From 1524 to 1544, the County of Nice, a Savoyard state since 1388, was in the midst of political and military conflicts between the French and the Spanish. This geopolitical situation allowed important noble families to seek alliances or revolt to assert their autonomy. The Grimaldis are the most important and prestigious of these nobles. Their different lineages had chosen different camps : the Grimaldis of Monaco were protected by Spain, while several Grimaldi families chose the French camp. Those who had chosen France became traitors to the Duke of Savoy in the County of Nice.*

Dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, l'histoire du comté de Nice est caractéristique de celle d'un territoire d'« entre-deux », placé au cœur des tensions politiques et militaires entre quatre entités politiques qui cherchent chacune à le contrôler : le duché de Savoie (dont le comté de Nice dépend), la République de Gênes, le royaume de France et celui d'Espagne, renforcé à cette époque par ses liens avec le Saint-Empire germanique. Cette situation d'entre-deux est consubstantielle au statut d'espace-frontière du comté de Nice. Distincte de la limite, qui sépare et différencie de manière diplomatique, administrative et apaisée, la frontière est une frange spatiale mettant en contact des populations ou des

États adversaires<sup>1</sup>. Proche de la marche militaire<sup>2</sup>, appartenant au registre de l'État et des principautés<sup>3</sup>, la frontière est un espace qui, à la fois, sépare et unit, que l'on respecte et que l'on franchit, où l'on obéit et où l'on transgresse<sup>4</sup>. Elle existe donc autant par l'espace que par la conscience que les hommes en ont, ainsi que par les possibilités d'allégeances et d'actions politiques que leur offre l'entre-deux<sup>5</sup>.

Entre 1524 et 1544, le contexte niçois offre des opportunités aux nobles locaux, dont les seigneuries et les liens familiaux dépassent les appartenances étatiques. Affichant des fidélités parfois inconstantes envers les différents pouvoirs dont ils dépendent, ils luttent pour leurs propres intérêts et pour affirmer leur autonomie. Parmi eux, la puissante famille des Grimaldi, très ramifiée, alliée par mariages aux grandes familles génoises, provençales et niçoises, se singularise par ses différentes branches implantées depuis Gênes jusqu'à Antibes, et dont l'une d'entre elles tient la seigneurie indépendante de Monaco. Écartelées entre plusieurs obédiences, ses nombreuses lignées vont s'illustrer dans des alliances diplomatiques parfois contradictoires, dans des changements de suzeraineté et dans des révoltes seigneuriales.

### Les Grimaldi et le comté de Nice

Les Grimaldi figurent au Moyen Âge parmi les quatre grandes familles nobles de Gênes, avec les Fieschi, les Spinola et les Doria. Ils constituaient un *albergo*, c'est-à-dire un vaste groupe familial, de plusieurs dizaines de membres souvent, portant le même *cognomen* et contrôlant un quartier<sup>6</sup>. La plupart des membres de l'*albergo* sont liés par le sang, ayant

1. L'historiographie sur les frontières est si vaste que nous nous contentons de citer quelques titres essentiels : Lucien Febvre, « Frontière : le mot et la notion » [1928], dans *Pour une Histoire à part entière*, Paris, EHESS, 1962, p. 11-24 ; Michel Foucher, *L'Invention des frontières*, Paris, Fondation pour les études de défense nationale, 1986 ; Charles Whittaker, *Les Frontières de l'Empire romain*, trad. fr., Paris, Les Belles Lettres, 1989 ; Robert Bartlett et Angus McKay (dir.), *Medieval Frontier Societies*, Oxford, Oxford University Press, 1989 ; Pierre Toubert, « Frontière et frontières : un objet historique », *Castrum 4. Frontière et peuplement dans le monde méditerranéen au Moyen Âge*, Rome/Madrid, École française de Rome/Casa de Velázquez, 1992, p. 9-17 ; *id.*, Toubert, « L'historien, sur la frontière », *L'Histoire grande ouverte. Hommages à Emmanuel Le Roy Ladurie*, Paris, Fayard, 1997, p. 221-232 ; Daniel Nordman, *Profilis du Maghreb. Frontières, figures et territoires (XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Rabat, Éd. Faculté des Lettres de Rabat, 1996 ; *id.*, *Frontières de France. De l'espace au territoire (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Gallimard, 1998 ; Peter Sahlins, *Frontières et identités nationales. La France et l'Espagne dans les Pyrénées depuis le XVII<sup>e</sup> siècle*, trad. fr., Paris, Belin, 1996 ; Philippe Sénac, *La Frontière et les hommes (VII<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles). Le peuplement musulman au nord de l'Ebre et les débuts de la Reconquête aragonaise*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2000 ; Jennifer Heurley, *Les frontières internes et externes de l'Irlande du Nord. Logiques territoriales et recomposition d'un espace conflictuel*, thèse de doctorat de géographie, Université Paris-Sorbonne, 2001.

2. P. Sénac, *La Frontière et les hommes*, *op. cit.*, p. 312-313 ; Julien Guinand, « Lyon, ville frontière et clé du royaume au XVI<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire de Lyon, Lyon et ses territoires*, 2018, p. 101-114.

3. Daniel Nordman, « Préface », dans Michel Catala, Dominique Le Page et Jean-Claude Meuret (dir.), *Frontières oubliées. Frontières retrouvées. Marches et limites anciennes en France et en Europe*, Rennes, PUR, 2011, p. 13-19 (p. 13).

4. Jean-Frédéric Schaub, « Lecture II », dans Michel Bertrand et Natividad Planas (dir.), *Les Sociétés de frontière. De la Méditerranée à l'Atlantique (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Madrid, Casa de Velázquez, 2011, p. 139-145.

5. Serge Brunet, « Conclusions », dans M. Catala, D. Le Page et J.-C. Meuret, *Frontières oubliées*, *op. cit.*, p. 401-408.

6. Jacques Heers, *Gênes au XV<sup>e</sup> siècle. Activité économique et problèmes sociaux*, Paris, SEVPEN, 1961, p. 564-576 (pour l'*albergo* noble) ; Edoardo Grendi, « Profilo storico degli alberghi genovesi », *Mélanges de l'École française de Rome, Moyen Âge, Temps modernes*, t. 87, 1975, p. 241-302. L'historiographie sur l'*albergo*, dont le mot se diffuse à partir de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, est bien exposée dans l'étude de l'*albergo* des Squarciafico, qui naît en 1297 de la fusion de six familles : Paola Guglielmotti, « *Agnacio seu parentella* », *La genesi dell'albergo Squarciafico a Genova (1297)*, Gênes, Società Ligure di storia patria, 2017, p. 21-38.

des ancêtres communs, mais certains peuvent intégrer l'*albergo* par un acte d'agrégation juridique par lequel ils adoptent un nouveau nom, avec l'accord des autres membres. Au XIV<sup>e</sup> siècle, on dénombre une quarantaine d'*alberghi* nobles à Gênes, et près d'une centaine d'*alberghi* si l'on compte les familles populaires. En 1528, Andrea Doria redéfinit les *alberghi* comme entités politiques et limite leur nombre à 28<sup>7</sup>. La particularité des Grimaldi, de tradition guelfe, est d'avoir dû s'exiler à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, quand Gênes se trouve sous autorité des gibelins. Ils essaient aux frontières de la Ligurie et de la Provence et, en quelques décennies, trois lignées seigneuriales se forment et s'imposent comme les branches les plus importantes de la famille<sup>8</sup>, comme l'atteste une liste, dressée à Gênes, de tous les Grimaldi vivant en 1554<sup>9</sup>.

À la première place de cette liste figure le seigneur de Monaco, mais aussi de Menton et Roquebrune tenus du duc de Savoie, dont les ancêtres se sont illustrés à plusieurs reprises, au XIV<sup>e</sup> siècle, comme capitaines de galères pour les rois de France. En deuxième place, vient le baron de Beuil, qui descend d'Andaron Grimaldi, qui a épousé, vers 1312, l'héritière de la baronnie, Astruga Rostang ; leur petit-fils, Jean Grimaldi, fut le principal instigateur en 1388 de la dédition de Nice à la Savoie<sup>10</sup>. En troisième place, vient le seigneur d'Antibes dont l'ancêtre, Antoine Grimaldi, fait l'acquisition de Cagnes, avant que ses fils, Marc et Luc, ne soient reconnus en 1385 seigneurs d'Antibes. C'est cette branche provençale des Grimaldi qui permet à la famille de se perpétuer à Monaco. En effet, en 1457, l'unique héritière de Monaco, Claudine Grimaldi, s'unit à Lambert Grimaldi d'Antibes, petit-fils de Luc : de ce mariage, descendent les seigneurs de Monaco au début du XVI<sup>e</sup> siècle, qui vont choisir le camp espagnol sous l'influence de leurs parents de Gênes. Enfin, dans le comté de Nice, la branche des Grimaldi de Beuil domine toute la noblesse locale et dispose de l'appui de trois autres lignées Grimaldi ; les seigneurs de Levens et de Rimplas constituent une branche cadette de leur famille et sont des parents proches. À l'inverse, les Grimaldi seigneurs de Gattières et les Grimaldi coseigneurs de Châteauneuf-Villevieille sont des cousins lointains si l'on s'en tient à leur origine ; ils descendent d'un ancêtre fondateur venu de Gênes au XIV<sup>e</sup> siècle et installé à Nice au siècle suivant.

Ces six branches des Grimaldi, implantées de Monaco à Antibes, entretiennent des liens multiples et ont conscience d'appartenir à un vaste *albergo* génois<sup>11</sup>. Les Grimaldi constituent donc une Maison noble, avec des spécificités du fait de cet héritage génois. Dans le même temps, les seigneurs de Menton, de Beuil et d'Antibes sont des seigneurs féodaux depuis plusieurs générations, qui savent pratiquer le droit d'aînesse pour conserver leur patrimoine. Ils se comportent comme les grandes familles nobles françaises. Toutes proportions gardées, on peut les comparer aux Guise, pour lesquels les travaux de Stuart

7. Pour la liste des *alberghi* nobles, le nombre de leurs membres et leur fortune fiscale, voir les tableaux fournis par E. Grendi, « Profilo storico degli alberghi genovesi », art. cit.

8. Concernant les Grimaldi de Gênes, les tables généalogiques de Natale Battilana sont très utiles : *Genealogie delle famiglie nobili di Genova*, Genova, Fratelli Pagano, 1826, t. II, p. 1-24. Pour les branches qui nous concernent ici particulièrement, voir René Vialatte, « Le rôle de l'albergo dans la fondation de la dynastie des Grimaldi de Monaco », *Annales monégasques*, 21, 1997, p. 211-250.

9. Charles de Venasque Ferriol, *Genealogica et historica Grimaldae gentis arbor*, Paris, 1647, p. 39-42 : *Nomina omnium illorum de progenie et albergo Grimaldorum masculini sexus, et legitimo nati matrimonio, tam habitati hic in Genua, quam extra.*

10. Ernest Hildesheimer, « Les Grimaldi, seigneurs de Beuil », *Nice Historique*, 1994, p. 167-175.

11. R. Vialatte, « Le rôle de l'albergo », art. cit.

Carroll<sup>12</sup> ont bien montré le rôle essentiel joué par la conscience lignagère collective, qui se manifeste par un « devoir de visibilité<sup>13</sup> », fondé notamment sur l'entretien d'une clientèle multiforme et sur la culture d'une image publique. Ce phénomène se trouve renforcé par les situations frontalières, qui offrent aux grands nobles des possibilités accrues d'alliances, de réseaux internationaux et d'affirmation politique<sup>14</sup>. À l'instar des Guise, et en dépit de fidélités politiques parfois divergentes, les Grimaldi du début du XVI<sup>e</sup> siècle cultivent donc non seulement une certaine solidarité entre leurs lignées, mais exploitent le contexte frontalier pour affirmer leur puissance nobiliaire dans le comté de Nice.

Ainsi qu'il est officiellement nommé dans les actes de chancellerie savoyards à partir de 1526<sup>15</sup>, le comté de Nice comprend les vigueries de Nice, du Val de Lantosque, du comté de Vintimille et de Puget-Théniers, la baillie de Barcelonnette et la baronnie de Beuil<sup>16</sup> ; c'est l'un des États de la maison de Savoie depuis sa dédition au duc Amédée VII en 1388, les Niçois ayant voulu à tout prix éviter la seigneurie de la Seconde maison d'Anjou sur la Provence. En 1524, le marquisat de Dolceaqua, propriété des Doria, lui est adjoint, et en 1581, le comté de Tende est officiellement transféré sous autorité savoyarde<sup>17</sup>. Le comté de Nice donne à l'État savoyard, déjà considéré comme « portier des Alpes »<sup>18</sup>, un accès à la mer et lui confère un rôle de relais entre la Méditerranée et les Alpes<sup>19</sup>, rôle qui s'accroît encore avec le développement, au début du XVI<sup>e</sup> siècle, de l'arsenal de Villefranche, qui est quasiment une annexe de Nice, et par l'obtention, à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, d'un droit de passage équivalant à 2 % de la valeur des cargaisons qui transitent au large des ports de Nice et Villefranche<sup>20</sup>. Éloigné de l'espace savoyardo-piémontais, au point d'être une sorte d'« isolat politique »<sup>21</sup>, le comté de Nice garantit pourtant à la Savoie une certaine assise économique et militaire (Villefranche abrite la flotte ducale, composée notamment de quatre galères en 1560), et voit son envergure stratégique s'accroître au premier XVI<sup>e</sup> siècle, dans un contexte de rivalités politiques diverses, toutes dominées par les conflits territoriaux entre les Valois et les Habsbourg.

12. Stuart Carroll, *Noble Power during the French Wars of Religion : The Guise Affinity and the Catholic Cause in Normandy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998.

13. Arlette Jouanna, « Dilemmes nobiliaires : comment paraître ce que l'on est ? », dans Juan Hernández Franco, José Antonio Guillén Berrendero et Santiago Martínez Hernández (dir.), *Nobilitas. Estudios sobre la nobleza y lo nobiliario en la Europa Moderna*, Aranjuez, Doce Calles, 2015, p. 25-42, ici p. 30.

14. Stuart Carroll, *Martyrs and Murderers : The Guise Family and the Making of Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009, p. 22-23.

15. Paolo Casana Testore, « Coni, Mondovi, Nice : trois déditions du XIV<sup>e</sup> siècle à la Maison de Savoie », dans 1388. *La dédition de Nice à la Savoie*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1990, p. 246 ; Georges Doublet, « Comte et comté de Nice », *Nice Historique*, 1934, p. 19-21.

16. Philippe Jansen, « Nommer et définir un territoire : de la Provence orientale au Comté de Nice », dans Jean-Marc Giaume et Jérôme Magail (dir.), *Le comté de Nice. De la Savoie à l'Europe*, Nice, Serre éditeur, 2006, p. 249-259.

17. Henri de Panisse-Passis, *Les comtes de Tende de la maison de Savoie*, Paris, Firmin-Didot, 1889, p. 173-174.

18. Alexandre Ruelle, *Le Piémont-Savoie (1559-1792). Comment se construit un État secondaire dans l'Europe de l'entre-deux rhodano-padane ? Histoire d'une idée géopolitique*, thèse de doctorat d'histoire, Université de Cergy-Pontoise, 2018, chapitre introductif.

19. Alexandre Ruelle, « Désenclaver le Piémont-Savoie : les aspirations maritimes d'un État montagnard », *Rives méditerranéennes*, n°58, 2019/1, p. 153-171.

20. Maurice Bordes (dir.), *Histoire de Nice et du pays niçois*, Toulouse, Privat, 1976, p. 100 et p. 119. Ce droit, approuvé par le pape en 1539, est maintenu jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle.

21. Laurent Ripart, « Nice et l'État savoyard : aux sources d'une puissance identité régionale (fin XIV<sup>e</sup>-milieu XVI<sup>e</sup> siècle) », dans J.-M. Giaume et J. Magail, *Le comté de Nice, op. cit.*, p. 13-24, ici, p. 24.

Quatre puissances s'opposent pour le contrôle du comté et de certains territoires situés sur ses marges. La République de Gênes, désireuse d'étendre son autorité sur le littoral méditerranéen, a des visées sur les possessions savoyardes de Menton et Roquebrune, et sur la petite seigneurie autonome de Monaco. Le duc de Savoie, soucieux de préserver ses frontières orientales des incursions génoises, et occidentales des ambitions françaises<sup>22</sup>, défend son comté par les armes et surveille le seigneur de Monaco, dont l'activité maritime est souvent assimilée à de la piraterie par les Niçois. Le duc s'exerce en même temps à un jeu diplomatique habile, au sein de la rivalité entre Valois et Habsbourg, aiguisée par l'élection impériale de Charles Quint en 1519<sup>23</sup>. Les guerres d'Italie font du duché de Savoie un lieu de passage stratégique, tant au nord (par la maîtrise des cols) qu'au sud (par le littoral niçois, qui contrôle les voies terrestres et maritimes). Pour François I<sup>er</sup> comme pour Charles Quint, le contrôle du comté de Nice permet de circonscrire les ambitions de son rival, et d'empêcher toute expansion vers le Milanais<sup>24</sup>, conquis par les Français à Marignan (1515), perdu par eux en 1521, reconquis en novembre 1524, puis passé sous influence espagnole après la bataille de Pavie, où le roi de France est fait prisonnier (1525)<sup>25</sup>.

À partir des années 1520, le contexte international affecte donc de manière notable le comté de Nice et la famille des Grimaldi : aux affrontements guerriers, au passage des armées, s'ajoute le rôle de ces nobles locaux cherchant à préserver ou accroître leurs seigneuries, et à affirmer leur indépendance vis-à-vis du duc de Savoie ou du roi de France. Les Grimaldi excellent d'ailleurs dans les jeux d'alliance. La branche qui domine Monaco, liée à la dynastie savoyarde (Jean Grimaldi est l'époux d'Antoinette de Savoie), entretient d'abord des relations paisibles avec la France : en 1493, le seigneur de Monaco soutient l'entreprise de Charles VIII en partance pour la conquête de Naples<sup>26</sup>. Son assassinat en 1505 par son frère Lucien, qui prend la tête de Monaco, ne modifie pas l'échiquier politique : le nouveau seigneur conserve des relations cordiales avec la France, tout en assurant le duc de Savoie de sa fidélité et en jurant de mettre au service de ce dernier ses galères, son État et sa personne<sup>27</sup>. La conservation de la fidélité des Grimaldi constitue d'ailleurs un enjeu véritable pour Charles II de Savoie, au pouvoir depuis 1504 : il espère, sinon conquérir le territoire monégasque, du moins le conserver dans son aire d'influence, afin de protéger son comté des appétits génois et français.

Les craintes du duc ne sont pas sans fondement : en 1506, après l'arrivée au pouvoir du *Popolo*, une grande armée génoise attaque le comté de Nice, s'empare de Menton et de Roquebrune, et assiège le rocher de Monaco<sup>28</sup>. Fidèle à la tradition d'équilibre, Lucien Grimaldi appelle à l'aide le duc de Savoie et le roi de France. Avec le soutien des troupes

22. Lino Marini, *Carlo II di Savoia, Dizionario Biografico degli Italiani*, Rome, Istituto per l'Enciclopedia Italiana, t. XX, 1977, p. 294-304.

23. Jean-Bernard Lacroix, Hélène Cavalié et Jérôme Bracq (dir.), *Le comté de Nice et la maison de Savoie*, Nice, SilvanaEditoriale, Conseil Général de Nice, 2010, p. 54.

24. Pierpaolo Merlin, Matthieu Gellard, Michele Maria Rabà et Frédéric Ieva, « Le déplacement vers l'Italie. De l'invasion française à la mort de Charles-Emmanuel I », dans Giuliano Ferretti (dir.), *Les États de Savoie, du duché à l'unité d'Italie (1416-1861)*, Paris, Classiques Garnier, 2019, p. 155-241, ici, p. 158.

25. Jean-Marie Le Gall, « La capture de François I<sup>er</sup>, une mauvaise nouvelle ? », *Parlement(s). Revue d'histoire politique*, n°25, 2017/1, p. 121-140, ici p. 126.

26. Eugène Caïs de Pierlas, *Documents inédits sur les Grimaldi et Monaco et leurs relations avec les ducs de Savoie*, Turin, Bocca frères, 1885, p. 80.

27. *Ibid.*, p. 83.

28. Sur ce siège qui dure de décembre 1506 à mars 1507, voir Inès Igier-Passet, « Il y a 500 ans, le siège de Monaco : une indépendance heureusement préservée », *Annales monégasques*, 31, 2007, p. 107-148.

ducales, il récupère Menton et Roquebrune, tandis que son cousin, l'évêque de Grasse Augustin Grimaldi, obtient de Louis XII l'autorisation de lever des troupes en Provence, pour défendre le château de Monaco<sup>29</sup>. Le roi de France espère un temps récupérer la petite principauté, mais se résout en 1509, à confirmer Lucien Grimaldi dans sa seigneurie, exigeant en retour un serment de fidélité. Puis, afin de contrer toute intrusion savoyarde, il lui octroie en 1511-1512 des lettres patentes contenant des déclarations de souveraineté et d'indépendance de Monaco, place « tenue de Dieu et de l'espée et de non autre », qui font de Lucien Grimaldi un « prince souverain de Monaco », même si le titre n'est officiellement porté que plus tard par la dynastie.

### Le choix de l'Espagne par Monaco et l'invasion de la Provence (1524)

L'équilibre diplomatique entre France, Savoie et Monaco se rompt brutalement en 1523, en partie du fait de la famille Grimaldi. Cette année-là en effet, Lucien Grimaldi, prince de Monaco, est assassiné par son neveu Barthélemy Doria, fils de Françoise Grimaldi et du marquis Luca Doria de Dolceacqua.

Dans l'espoir de reprendre le contrôle de Monaco, le duc de Savoie offre sa protection au meurtrier, qui, en échange, se déclare vassal du duc en 1524 et lui remet ses terres<sup>30</sup>. Mais le frère de Lucien, Augustin Grimaldi<sup>31</sup>, évêque de Grasse et abbé de Lérins, devance les calculs savoyards : il gagne Monaco pour y sauvegarder la succession de son neveu Honoré, et gouverner la principauté, empêchant Doria et Charles II de se rendre maîtres de Monaco. Prétextant une trop grande proximité entre François I<sup>er</sup> et les Doria (notamment avec le célèbre Andrea Doria, *condottiere* génois au service de François I<sup>er</sup> depuis 1515<sup>32</sup>), Augustin Grimaldi met un terme aux relations avec la France, et se place officiellement sous la protection de Charles Quint, par le traité de Burgos (7 juin 1524), signé par son mandataire Léonard Grimaldi, fils du seigneur de Gattières, traité amendé ensuite par la déclaration de Tordesillas (5 novembre 1524<sup>33</sup>). Dans une lettre du 12 juin 1524, l'empereur le reconnaît officiellement comme son conseiller<sup>34</sup>. Ce choix politique est judicieux : en faisant de Monaco une place-forte impériale, Augustin empêche le duc de Savoie d'y prétendre, sous peine de mécontenter Charles Quint, et met un terme aux tentatives d'ingérence de François I<sup>er</sup>. Désormais, sa seigneurie devient un lieu où la flotte espagnole peut se réfugier en cas de menace<sup>35</sup>. En contrepartie toutefois, Augustin Grimaldi

29. E. Caïs de Pierlas, *Documents inédits sur les Grimaldi et Monaco*, op. cit., p. 95.

30. *Ibid.*, p. 149.

31. Georges Doublet, « Augustin Grimaldi, évêque de Grasse, abbé commendataire de Lérins, seigneur à titre viager de Monaco (1479-1532) », dans *Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes, Cinquantenaire, 1862-1911, Recueil de mémoires*, Paris, Berger-Levrault, 1911, p. 3-47.

32. Bastien Carpentier, *L'économie politique de la guerre. Giovanni Andrea Doria, la République de Gênes et la monarchie hispanique (1560-1606)*, thèse de doctorat d'histoire, Université du Littoral Côte d'Opale, 2017, p. 25.

33. Gustave Saige, *Documents historiques relatifs à la principauté de Monaco depuis le quinzième siècle*, Monaco, Imprimerie de Monaco, 1890, t. II, p. 233-236, 248-252. Pour la justification d'Augustin faite en français en 1525, *Ibid.*, p. 297-304.

34. L. H. Labande (éd.), *Recueil des lettres de l'empereur Charles Quint qui sont conservées dans les Archives du Palais de Monaco*, Monaco, Imprimerie de Monaco, 1910, p. 1-2 (Charles Quint à Augustin Grimaldi, 12 juin 1524).

35. *Ibid.*, p. 7-8 (Charles Quint à Augustin Grimaldi, 5 novembre 1524).



perd ses bénéfices ecclésiastiques en Provence, où ses parents, les Grimaldi d'Antibes, subissent des représailles françaises<sup>36</sup>.

Pour les Valois, la situation est d'autant plus embarrassante qu'un autre grand seigneur, le connétable Charles de Bourbon, comte de Montpensier<sup>37</sup>, vient de rompre avec François I<sup>er</sup> en 1523, pour se mettre au service de Charles Quint. Pire encore, la rupture est suivie d'une nouvelle quand, en 1528, Andrea Doria, amiral de France depuis 1526, choisit à son tour le camp espagnol<sup>38</sup>. En 1524, la situation à la frontière française est donc délicate : non seulement Monaco et le duché de Savoie, bien que ce dernier soit encore officiellement neutre, sont sous influence espagnole, mais la guerre est effective entre la France et l'Espagne. Sous le commandement de l'ancien connétable de France, une armée espagnole de 15 000 soldats de pied, 2 000 cheval-légers et 18 grosses pièces d'artillerie, envahit le royaume. Elle passe par le comté de Nice, avec l'assentiment lointain du duc de Savoie et, sur place, avec l'aide concrète d'Augustin Grimaldi, qui accueille à Monaco la flotte espagnole commandée par le vice-roi de Sicile.

Le soutien de Monaco garantit à Charles Quint l'appui de certaines branches des Grimaldi, comme celle des seigneurs de Gattières, village situé dans la plaine du Var et qui fait partie du comté de Nice. Fidèle du duc de Savoie, opposé à François I<sup>er</sup>, Barthélemy Grimaldi de Gattières apporte donc un soutien effectif à l'armée espagnole, qui franchit le fleuve Var, saccage Saint-Laurent, Cagnes et Villeneuve, avant de conquérir Vence, Saint-Paul, Antibes et Grasse. Dans le sillage de l'armée, le Grimaldi de Gattières occupe le château de Villeneuve, qui est la propriété d'un fidèle de François I<sup>er</sup>, René de Savoie comte de Tende, tandis qu'au nom du duc de Bourbon, il se déclare gouverneur des cités de Grasse, Saint-Paul, Draguignan et Guillaumes<sup>39</sup>. Le contexte ne lui permet pas d'aller plus avant dans son soutien aux Espagnols qui sont stoppés à Avignon par l'armée française, en septembre 1524. Le 3 octobre, le connétable de Bourbon se replie sur Nice, avant de gagner Monaco, La Turbie, Menton, Vintimille et la Lombardie<sup>40</sup>. Après sa victoire à Pavie en 1525, Charles Quint récompense largement les Grimaldi qui lui ont été fidèles : Augustin Grimaldi de Monaco obtient plusieurs fiefs dans le royaume de Naples et une pension de 15 000 livres<sup>41</sup>.

Ainsi, Augustin Grimaldi a fédéré autour de lui la plupart des Grimaldi. Le 15 novembre 1525, il préside à Monaco au contrat de mariage de sa jeune nièce Claudine, fille de Lucien, avec François Grimaldi, fils de René Grimaldi et donc petit-fils d'Honorat, baron de Beuil<sup>42</sup>. Jacquet Grimaldi, seigneur de Gattières et Barthélemy Grimaldi, coseigneur de Châteauneuf sont présents<sup>43</sup>. Pourtant, l'année suivante, René Grimaldi et son frère Jean-Baptiste Grimaldi sont accusés par un de leurs rivaux, Honorat Laugier, seigneur des Ferres, de complot contre le duc de Savoie et d'avoir voulu s'emparer du Château de Nice pour le

36. Les dommages subis par ses parents de Provence sont évoqués de façon allusive par Augustin Grimaldi dans des instructions données à son ambassadeur pour renégocier le traité de Burgos avec l'empereur, G. Saige, *Documents historiques relatifs à la principauté de Monaco*, op. cit., t. II, p. 246.

37. Didier Le Fur, *François I<sup>er</sup>*, Paris, Perrin, 2015, p. 301-302.

38. B. Carpentier, *L'économie politique de la guerre*, op. cit., p. 25.

39. Henri de Panisse-Passis, *Villeneuve-Loubet et ses seigneurs*, Paris, Firmin-Didot, 1892, p. 47-48.

40. L. H. Labande, *Recueil des lettres de l'empereur Charles Quint*, op. cit., p. 8, n.1.

41. E. Caïs de Pierlas, *Documents inédits sur les Grimaldi*, op. cit., p. 155.

42. Honorat avait prêté serment de fidélité au duc de Savoie en 1505, cf. Pierre Gioffredo, *Histoire des Alpes maritimes*, trad. Hervé Barelli, Nice, Mémoires Millénaires Editions, 2008, t. I, p. 554. Il fait son testament le 21 décembre 1537.

43. G. Saige, *Documents historiques*, op. cit., t. II, p. 288-293.

bénéfice de François I<sup>er</sup>. En 1527, René Grimaldi doit venir en personne à Nice se défendre auprès du gouverneur de la cité<sup>44</sup>, tandis qu'en représailles, les Grimaldi saccagent les fiefs des Laugier, pillant les châteaux de Levens et de La Roquette et occupant celui de Gilette. Ils sont finalement amnistiés par Charles II en 1529<sup>45</sup>. En apparence anodin, cet épisode reflète déjà chez Jean-Baptiste Grimaldi un penchant pour la France, qui s'exprimera en 1543. De même, Augustin Grimaldi, tout en affirmant en 1527 désapprouver les « folies » des Grimaldi de Beuil<sup>46</sup>, a des pourparlers avancés avec des émissaires du roi de France<sup>47</sup>.

### Les ambitions françaises et la deuxième invasion de la Provence (1536)

Au début des années 1530, plusieurs événements simultanés contribuent à réveiller les antagonismes entre chaque camp. En 1530, le duc de Savoie prend part à la cérémonie du couronnement impérial de Charles Quint à Bologne et rejoint une ligue de défense chargée de soutenir la reconnaissance de l'hégémonie des Habsbourg en Europe<sup>48</sup>. Cet événement, qui consolide le basculement savoyard dans le système impérial<sup>49</sup>, exacerbe les tensions avec la France, d'autant que la mort de Louise de Savoie, mère de François I<sup>er</sup>, en 1531, ravive l'espoir du roi de faire valoir ses droits de succession sur le duché. Coupant court à toute tentative française, l'empereur Charles Quint offre le comté d'Asti à sa belle-sœur, Béatrix du Portugal, qui est également l'épouse de Charles II de Savoie, s'assurant la fidélité du duc et provoquant la colère du roi de France. La situation s'envenime encore en 1532, avec la mort subite du prince Augustin de Grimaldi, régent de Monaco<sup>50</sup> : la soudaineté du décès laisse planer des doutes sur un possible empoisonnement, thèse largement accréditée par les Français. En effet, au moment de sa mort, le seigneur était sur le point de souscrire un traité négocié par le comte de Tende, Claude de Savoie, gouverneur de Provence, pour se rattacher désormais au parti français, avec l'octroi d'avantages plus sérieux que ceux procurés par l'alliance avec Charles Quint<sup>51</sup>.

Que la mort ait été naturelle ou pas, elle se produit fort à propos pour empêcher un basculement de Monaco dans l'orbite française, qui aurait non seulement permis de prendre le comté de Nice en tenaille, mais également de repousser les frontières de l'aire d'influence hispano-savoyarde. Pire encore, Monaco est confié par Charles Quint à la branche génoise des Grimaldi, en la personne de Stefano Grimaldi<sup>52</sup>, partisan très fidèle de l'empereur. Nommé tuteur du jeune prince Honoré, il devient le nouveau gouverneur de

44. P. Gioffredo, *Histoire des Alpes maritimes, op. cit.*, t. I, p.635 ; Hervé Barelli, « La vallée de L'Estéron, les Savoie, les Grimaldi. Enjeux stratégiques et politiques du XIV<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle », *Nice Historique*, 2008, p. 232-233.

45. P. Gioffredo, *Histoire des Alpes maritimes, op. cit.*, t. II, p. 6.

46. G. Saige, *Documents historiques, op. cit.*, t. II, p. 360 (le juge mage de Nice au duc de Savoie, 24 août 1527).

47. *Ibid.*, t. II, p. 368-377.

48. P. Merlin, M. Gellard, M. Maria Rabà et F. Ieva, « Le déplacement vers l'Italie. De l'invasion française à la mort de Charles-Emmanuel I », art. cit., p. 159.

49. Pierpaolo Merlin, « Il Piemonte nel sistema imperiale di Carlo V », dans Bruno Anatra et Francesco Manconi (dir.), *Sardegna, Spagna e Stati italiani nell'età di Carlo V*, Rome, Carocci, 2001, p. 265-287.

50. L. H. Labande, *Recueil des lettres de l'empereur Charles Quint, op. cit.*, p. 47-48 (Charles Quint à Honoré I<sup>er</sup> Grimaldi, seigneur de Monaco, Ratisbonne, 29 avril 1532).

51. *Ibid.*, p. 49 (Charles Quint à Nicolas Grimaldi, Ratisbonne, 30 avril 1532) ; G. Saige, *Documents historiques, op. cit.*, t. II, p. 214.

52. Stefano Grimaldi est le fils de Francesco Grimaldi et de Tommasina Cattaneo. Il est lié aux Doria par son épouse, Maria : N. Battilana, *Genealogie delle famiglie nobili di Genova, op. cit.*, p. 16.

Monaco<sup>53</sup> et, conforté par le soutien espagnol, s'oppose franchement aux Français et aux nobles soutenant le parti de la France<sup>54</sup>. Ce choix impérial, qui domine alors à Gênes, est également celui de l'homme le plus riche de la ville, Ansaldo Grimaldi, l'un des principaux financiers de Charles Quint<sup>55</sup>.

François I<sup>er</sup> concentre alors une attention menaçante sur le duché de Savoie, dans le but d'empêcher tout basculement définitif du comté de Nice dans le giron de l'Espagne<sup>56</sup>. En 1533, par l'intermédiaire du marquis François de Saluces, les Français recherchent dans le comté, des appuis parmi les nobles possédant une bonne connaissance du territoire et sur lesquels ils pourraient compter en cas d'attaque. Le gouverneur de Nice et le duc de Savoie s'en émeuvent et redoutent une attaque contre leur territoire<sup>57</sup>. Devant la tournure que prennent les événements, Francisco de Valenzuola, représentant de Charles Quint à Monaco, s'inquiète d'une possible trahison de Stefano Grimaldi, dont le seigneur de Roquebrune lui a fait savoir qu'il n'est plus fidèle à l'empereur<sup>58</sup>. Un peu plus tard pourtant, Valenzuola assure Charles Quint du loyalisme du seigneur de Monaco, qui « conserve rancune au seigneur de Roquebrune pour ses médisances<sup>59</sup> ». Au début de l'année 1534, Stefano Grimaldi refuse d'ailleurs toute proposition d'alliance avec le roi de France<sup>60</sup>. Au regard des archives cependant, rien ne permet de dire que le prince de Monaco n'ait pas hésité quant à la conduite à tenir et n'ait pas pu être intéressé, même de manière temporaire, par l'offre française.

Si l'alerte est vaine en 1533-1534, les tensions resurgissent en 1535, après le décès du duc Francesco Sforza de Milan, qui réveille les ambitions de François I<sup>er</sup> sur le Milanais, tout en lui offrant l'occasion de s'en prendre au duc de Savoie. Pour assurer un passage libre vers la Lombardie et arguant de ses droits sur l'héritage maternel, le roi fait occuper la Savoie et le Piémont. Le 25 janvier 1536, les troupes françaises, soutenues par 8 000 soldats suisses au service de la France, envahissent le duché<sup>61</sup>. Le représentant espagnol à Turin supplie Charles Quint de dépêcher 1 000 à 2 000 arquebusiers, pour soutenir la résistance savoyarde<sup>62</sup>. De février à mars, les nouvelles sont incertaines et l'on pense d'abord, du côté espagnol, que les Français s'en prendront à Milan, mais devant les fausses rumeurs, on envisage plutôt une attaque de Chambéry, de Nice et enfin de Turin<sup>63</sup>. Finalement, les

53. L. H. Labande, *Recueil des lettres de l'empereur Charles Quint*, op. cit., p. 56 (Charles Quint à Stefano Grimaldi, Ratisbonne, 2 juin 1532) ; G. Saige, *Documents historiques*, op. cit., t. II, p. 210.

54. G. Saige, *Documents historiques*, op. cit., t. II, p. 219.

55. Arturo Pacini, « Genoa and Charles V » dans Win Blockmans et Nicolette Mout (dir.), *The World of Emperor Charles V*, Amsterdam, Royal Netherlands Academy of Arts and Sciences, 2004, p. 161-199, ici p. 187, 188, 192-193.

56. Sarah Alyn Stacey, « Marc Claude de Buttet's *Apologie pour la Savoie* (1554) : Conflicting Perceptions of the 1536 French Invasion of Savoy », dans Sarah Alyn Stacey (dir.), *Political, Religious and Social Conflict in the States of Savoy, 1400-1700*, Berne, Peter Lang, 2014, p. 77-95, ici, p. 85.

57. Archivo General de Simancas [désormais AGS], Estado Milan y Saboia, Legajo 1179, f<sup>o</sup> 185, 17 décembre 1533. La lettre est reproduite dans son intégralité dans G. Saige, *Documents*, op. cit., t. II, p. 680-688, ici, p. 686.

58. G. Saige, *Documents historiques*, op. cit., t. II, p. 666 (Valenzuola au grand commandeur de Léon, 27 novembre 1533).

59. AGS, Estado Milan y Saboia, Leg. 1179, fol. 185 (17 décembre 1533).

60. G. Saige, *Documents historiques*, op. cit., t. II, p. 704-706.

61. AGS, Estado Milan y Saboia, Leg. 1181, fol. 78 (31 janvier 1536).

62. *Ibid.*, fol. 78v.

63. AGS, Estado Mila y Saboia, Leg. 1182, fol. 146r (5 février 1536), fol. 161 (5 mars 1536), fol. 167v (11 mars 1536).

Français s'emparent de Turin au début du mois d'avril 1536 ; Charles II met en sécurité à Nice son épouse et ses enfants, ainsi que la relique du Saint Suaire, jusque-là conservée à Chambéry. Si les troupes impériales, aidées par le marquis François de Saluces, qui vient de changer de camp, parviennent à reprendre Fossano et une partie du Piémont en juillet 1536, elles échouent à reconquérir Turin<sup>64</sup>. Le comté de Nice s'impose donc comme la base de repli du duc de Savoie.

C'est également là que se concentre l'armée dirigée par Charles Quint en personne, qui se propose d'envahir la Provence comme l'avait fait le connétable de Bourbon en 1524<sup>65</sup>. Les Français établissent une ligne de défense dans la région rhodanienne, avec un camp retranché à Avignon, et adoptent la tactique de la terre brûlée. Le gouverneur de Provence, Claude de Savoie, comte de Tende, supervise le *gast* préventif systématique : incendies des blés et des bois, comblement des puits, destruction des moulins... La population, après avoir récupéré ce qu'elle pouvait, collabore en général à ces mesures. Les nobles participent à la résistance. Jean de Pontevès, seigneur de Carcès, met en personne le feu aux meules de blés et fait boire son vin aux soldats. Louis de Grasse, seigneur du Mas (comté de Nice), choisit le camp français contre les Espagnols : il incendie ses granges de Callian, l'une de ses seigneuries provençales<sup>66</sup>. Ces mesures radicales s'avèrent efficaces. L'armée de l'empereur, qui franchit le Var le 25 juillet, est forte d'environ 60 000 hommes<sup>67</sup>. Après une halte à Fréjus et Brignoles, elle pille Aix-en-Provence, mais échoue à assiéger Marseille, avant de rebrousser chemin. Le 25 septembre, l'armée espagnole est de retour à Nice<sup>68</sup> et, pour contrer toute nouvelle menace française, l'empereur laisse, pour une année entière, une garnison de 2 000 soldats espagnols chargée d'assurer la protection du comté<sup>69</sup>. Dans les faits, héberger cette troupe est une épreuve pour les Niçois. Le chroniqueur Barthelemy Bensa parle d'une destruction de la ville à cause des innombrables vols, rapines, agressions, homicides et viols<sup>70</sup>.

L'invasion de 1536 fait du comté de Nice et de la Provence orientale des pays ouvertement ennemis. Le 10 mars 1536, donc avant même l'ouverture des hostilités, François I<sup>er</sup> a ordonné le séquestre de tous les biens possédés par les étrangers en Provence : deux nobles niçois, Jean-François Barlet et Antoine Capello sont ainsi spoliés de leurs terres dans le diocèse de Vence<sup>71</sup>. De même, le 23 juin 1537, François I<sup>er</sup> réclame de saisir les biens que possèdent en Provence « les habitants de Terrenewve, subjectz du duc de Savoye » qui ont commis « plusieurs saccaigemens, pilleries, invasions et mollestations<sup>72</sup> ». Parmi les pillages qui attisent l'animosité entre Provençaux et Niçois, figurent l'attaque et le saccage d'Antibes le 17 juillet 1536, conduits par une troupe napolitaine transportée par l'escadre d'Andrea Doria<sup>73</sup>. Le puissant Gaspard Grimaldi, seigneur d'Antibes, en conserve une

64. Giuseppe Ricuperati (dir.), *Storia di Torino*, Turin, t. III, 1998, p. 8-10 ; Victor-Louis Bourrilly, « Charles Quint en Provence (1536) », *Revue Historique*, 127, 1918, p. 209-280, ici p. 214-215 et p. 225-226 ;

65. Sur cette expédition contre la Provence, cf. Geoffrey Parker, *Emperor, a new Life of Charles V*, New Haven, Yale University Press, 2019, p. 252-256.

66. V.-L. Bourrilly, « Charles Quint en Provence (1536) », art. cit., p. 234-237.

67. *Ibid.*, p. 248.

68. *Ibid.*, p. 262-280.

69. Eugène Caïs de Pierlas, « Chronique niçoise de Jean Badat (1516-1567) », *Romania*, 25, 1896, p. 33-79, ici p. 36 et p. 59.

70. P. Gioffredo, *Histoire des Alpes maritimes*, op. cit., t. III, p. 39-40.

71. *Ibid.*, t. III, p. 28.

72. Archives départementales du Var (désormais AD83), 23 J 8 (copie contemporaine).

73. V.-L. Bourrilly, « Charles Quint en Provence (1536) », art. cit., p. 247.

rancune tenace, qui alimentera sa vengeance, au moment du siège de Nice par les Franco-Turcs en 1543. L'affaire d'Entrevaux constitue un autre élément de tension sur la frontière du Var. Dans le contexte de l'invasion impériale, les Niçois attaquent ce château provençal le 21 juillet 1536 : son seigneur, Jacques de Glandevès, doit évacuer la place avec les habitants. Une garnison niçoise s'y installe durablement, sous l'autorité d'Erasmus Gallean Doria, un Niçois fervent partisan de l'empereur<sup>74</sup>.

La cristallisation des conflits sur le comté de Nice en 1536 explique que le territoire soit choisi en 1538 comme lieu de signature de la trêve entre la France et l'Espagne, trêve voulue par le pape Paul III et par le duc de Savoie. Charles Quint réclame à Charles II la « réquisition du Château de Nice » afin d'y organiser les tractations de paix entre les monarchies<sup>75</sup>, tout en demandant de veiller à ce qu'aucun sentiment anti-français ne s'exprime dans la cité. Face à l'inquiétude du duc, Charles Quint assure qu'aucune entreprise française ne sera menée contre Nice, mais, pour parer à tout risque, conseille au duc d'exiger du pape des lettres de François I<sup>er</sup> par lesquelles le roi s'engage à ne rien tenter contre le comté, le temps des pourparlers<sup>76</sup>.

En réalité, il semble que des émeutes urbaines aient éclaté contre la présence espagnole : les Niçois refusent en effet le projet de loger le pape Paul III dans le Château avec une troupe espagnole, ce qui montre que le souvenir de l'accueil forcé des troupes impériales en 1536 est encore vif. Il s'agit d'une révolte inédite : les Niçois s'associent aux Savoyards et aux Piémontais de la garnison. Trois chefs sont nommés pour représenter les trois nations qui affichent leur fidélité au duc de Savoie, criant « Savoie ! Savoie ! », tout en refusant l'accueil d'une troupe étrangère. Jean Badat (cousin du chroniqueur), représentant des Niçois, s'en justifie devant le duc en invoquant l'acte de dédition de 1388 qui interdit, selon lui, d'être vendu ou livré à un autre prince. Malgré l'insistance du duc, les Niçois réitèrent leur refus devant le pape : ils lui proposent de l'accueillir en ville, à la condition qu'il accepte d'être protégé par une garde de « 900 soldas nissars ben en ordre ». Le pape préfère alors rester dans le monastère Sainte-Croix-de l'Observance, situé extra-muros. Jean Badat note le bon mot d'un seigneur piémontais pour évoquer l'alliance entre les Niçois et la garnison : « Les raves de Savoie, le beurre du Piémont et le pissalat de Nice ont fait une sauce telle que le diable lui-même ne pourrait en manger<sup>77</sup> ! ».

Dans ce contexte troublé, monarques et pape ne se rencontrent pas durant les pourparlers (9 mai-20 juin 1538) : Charles Quint loge à Villefranche, François I<sup>er</sup> est l'hôte du comte de Tende et est hébergé au château de Villeneuve<sup>78</sup>, tandis que le pape réside au couvent de l'Observance. Quant à la trêve, ratifiée à Villefranche par l'empereur et à Villeneuve par le roi de France, elle ne met pas un terme aux troubles dans le comté de Nice. Dès 1539, les Niçois se soulèvent contre la nomination du seigneur de Bellegarde comme gouverneur du Château car il est homme lige de l'empereur ; il échappe de peu à la foule en armes en criant « Franza ! Franza ! ». Le diplomate vénitien qui rapporte l'incident précise que chez

74. Baron Scipion du Roure, *Généalogie de la maison de Glandevès*, Paris, H. Champion, 1907, p. 54 ; P. Gioffredo, *Histoire des Alpes Maritimes*, op. cit., t. III, p. 78. Sur Erasmus Gallean Doria et ses liens avec Gênes : Andrea Lercari, « Patrizi e notabili liguri fra Repubblica di Genova e Corte dei Savoia », dans Giovanni Assereto, Carlo Bitossi et Pierpaolo Merlin (dir.), *Genova e Torino. Quattro secoli di incontri e scontri*, Genova, Società ligure di storia patria, 2015, p. 33-55, ici p. 41-42.

75. AGS, Estado Milan y Saboia, Leg. 1185, fol. 106 (16 avril 1538).

76. *Ibid.*, fol. 106.

77. E. Caïs de Pierlas, « Chronique niçoise de Jean Badat (1516-1567) », art. cit. p. 59-64 (et p. 36-38 pour l'analyse) ; Jean Badat, *Recort e memoria*, éd. André Compan, trad. Hervé Barelli, dans *Nice et son comté, 1200-1580*, Nice, Mémoires millénaires, 2010, p. 72-79.

78. H. de Panisse-Passis, *Villeneuve-Loubet et ses seigneurs*, op. cit., p. 51-54.

les officiers du duc de Savoie se trouvent des partisans du roi de France<sup>79</sup>. Cette même année 1539, René Grimaldi, nouveau baron de Beuil, achète Entrevaux à Erasme Gallean Doria et commence à fortifier le village, pourtant situé en Provence. La réplique française a lieu en 1542 : alors qu'il se trouve à Entrevaux, René Grimaldi est égorgé par l'un de ses domestiques, soudoyé par le gouverneur de Provence<sup>80</sup>. Jacques de Glandevès peut donc récupérer le château d'Entrevaux, qu'il avait vainement essayé de reprendre depuis plus de trois ans en l'assiégeant<sup>81</sup>.

### Les choix des Grimaldi au temps du siège de Nice (1543-1544)

L'attaque du comté de Nice en 1543 par l'armée de François I<sup>er</sup>, soutenue par la flotte turque, est un épisode bien connu des affrontements franco-espagnols. Outre le témoignage de Jean Badat<sup>82</sup>, la source essentielle est rédigée en français par le président de la Chambre des comptes de Savoie, Pierre Lambert, qui décrit de l'intérieur le siège, à la façon d'un journal<sup>83</sup>. Pierre Gioffredo utilise d'ailleurs de près cette source, et la complète par l'édition d'une trentaine de lettres importantes datant de juillet, août et septembre 1543<sup>84</sup>. D'autres lettres ont été éditées, ainsi que des documents des archives municipales de Nice<sup>85</sup>.

Pour s'en tenir à la trame du siège, la flotte franco-turque, d'environ 200 navires, arrive à Villefranche le 5 août 1543<sup>86</sup> et les hostilités commencent deux jours plus tard. L'armée française dirigée par François de Bourbon, comte d'Enghien, rejoint Nice le 11 août. Les habitants repoussent les premiers assauts, notamment le 15 août, marqué par une canonnade de la flotte turque. C'est ce jour-là, à partir de 1552, que l'on célèbre chaque année la résistance des Niçois. Mais le 22 août, la ville capitule. Dès lors, le Château concentre les tirs d'artillerie pendant une quinzaine de jours, dans l'attente des secours espagnols et savoyards qui approchent. Le 9 septembre, les Turcs et les Français abandonnent le siège, après avoir pillé et incendié la ville, tandis que l'avant-garde des secours arrive à Nice<sup>87</sup>.

79. Arturo Segre, « Carlo II di Savoia. Le sue relazioni con Francia e Spagna e le guerre piemontesi dal 1536 al 1545 », *Memorie della reale Accademia delle Scienze di Torino, serie seconda*, t. 52, 1903, *Scienze morali, storiche e filologiche*, p. 135-222, ici p. 211-212 (Vincenzo Fedel au Consiglio dei Dieci de Venise, Milan, 5 août 1539).

80. P. Gioffredo, *Histoire des Alpes maritimes, op. cit.*, t. III, p. 78-80. René Grimaldi était encore vivant le 17 mai 1542 quand son procureur prête hommage pour ses fiefs, dans le château d'Entrevaux justement, Archives départementales des Alpes-Maritimes [désormais AD06], Ni Mazzo 26, n° 10.

81. AD83, 23 J 8 (lettres patentes de François I<sup>er</sup> du 26 mars 1543 en faveur de Jacques de Glandevès).

82. J. Badat, *Recort e memoria, op. cit.*

83. L'édition du texte original est ancienne : Pierre Lambert, *Mémoires*, éd. Domenico Promis, dans *Monumenta Historiae Patriae, Scriptorum*, t. I, Turin, 1840, col. 839-col. 930. Il en existe une transposition en français actuel par Hervé Barelli, dans *Nice et son comté, op. cit.*, p. 177-271. Sur cet auteur, voir les articles d'Hervé Barelli et de Blythe Alice Raviola, *ibid.*, p. 163-175.

84. Ce dossier n'est pas exploité par Gioffredo car il lui est parvenu tardivement ; il édite les lettres à la fin de son récit du siège : P. Gioffredo, *Histoire des Alpes maritimes, op. cit.*, t. III, p. 93-123 (récit du siège), p. 124-154 (édition des lettres).

85. Léo Imbert, « Lettres inédites de Charles III, duc de Savoie, et d'Emmanuel-Philibert, prince de Piémont, concernant les affaires de Nice (1542-1544) », *Nice Historique*, 1932, p. 166-171, ici p. 167-186 ; Georges Doublet, « Documents inédits sur le siège de Nice en 1543 », *Nice Historique*, 1935, p. 156-160, p. 183-189 ; 1936, p. 3-20.

86. Les Niçois reçurent dès ce jour un ultimatum dont le texte est conservé : P. Gioffredo, *Histoire des Alpes maritimes, op. cit.*, t. III, p. 92-93.

87. François Arnulphy, notaire du Broc, place au 7 septembre 1543 le départ principal des Français « a cause d'un faulx secours que se disoit venir de la Riviere de Genes, out au sortir brulerent beaucoup de la ville », Sylvie de Galleani, « Chronique d'un notaire du Broc, 1543-1572 », *Recherches régionales*, 39, n° 146, p. 83-96, ici p. 86.

Le 13 août, le duc de Savoie fait son entrée<sup>88</sup>. Il récupère Nice, mais le comté de Nice reste partiellement occupé par les Français pendant plus d'un an. Ce n'est qu'en 1544 que les Savoyards récupèrent un ensemble de trente-six localités<sup>89</sup>.

Au sein du comté, l'attaque de 1543 va diviser les Grimaldi. Plusieurs membres de la famille font le choix radical du ralliement au camp français et de l'insurrection contre le duc de Savoie. Le 11 août 1543, une poignée de seigneurs rejoint l'armée française, sous la houlette du « proditeur de Stoix frere du sieur de la Val de Boeil, accompagné de plusieurs aultres traitres et rebelles ses semblables et sequaces<sup>90</sup> ». Ce « proditeur des Cros » selon une graphie plus juste, n'est autre que le seigneur d'Ascros, Jean-Baptiste Grimaldi, qui s'était déjà insurgé dans les années 1526-1527. À la mort de son père Honorat, son frère aîné René a hérité de la baronnie de Beuil, tandis que lui-même a reçu la seigneurie d'Ascros et des parts de seigneurie à Toudon, la Cainée et Aiglun<sup>91</sup> ; en 1538, il a épousé Françoise de la Baume, d'une famille de Bresse<sup>92</sup>. L'assassinat de René en 1542, sur ordre du gouverneur de Provence, aurait pu l'éloigner durablement de la France, mais le duc de Savoie ayant tenté de l'empoisonner, il refuse tout maintien dans le giron savoyard<sup>93</sup>.

Seigneur d'Ascros et oncle du nouveau baron de Beuil Honorat<sup>94</sup>, Jean-Baptiste Grimaldi s'engage donc pleinement du côté français en levant des soldats sur ses terres<sup>95</sup>. Les aspirations politiques n'effaçant pas les intérêts fonciers, il profite du contexte du siège de Nice et du jeune âge de son neveu pour lui ravir la baronnie de Beuil et le Val de Massoins<sup>96</sup>. Puis, prenant la tête d'une expédition militaire, il obtient la reddition d'Entraunes et de la Roquette-du-Var, détruit le château de Bonson et s'empare de plusieurs localités, dont Saint-Etienne-de-Tinée, La Tour, Saint-Sauveur-sur-Tinée et Isola<sup>97</sup>. C'est en tant que colonel, conseiller et chambellan du roi de France et surtout de lieutenant du comte d'Enghien, lui-même lieutenant général du roi pour l'armée de l'Est se trouvant à Nice, qu'il reçoit l'hommage de représentants d'Entraunes, à La Tour, le 31 août 1543, puis de représentants de Saint-Martin, Villeneuve et Châteauneuf d'Entraunes le 6 septembre, dans le château de Villars, la « capitale » de la baronnie de Beuil<sup>98</sup>. Grâce à son engagement,

88. Ce même jour les Niçois font une expédition punitive contre Le Broc dont ils incendient totalement vingt-deux maisons, *ibid.*, p. 86.

89. Toutes les pièces de ces tractations sont éditées dans P. Gioffredo, *Histoire des Alpes maritimes*, *op. cit.*, t. III, p. 160-168.

90. P. Lambert, *Mémoires*, *op. cit.*, col. 914.

91. AD06, Ni Mazzo 26, n°19. Le détail de ses fiefs est donné dans un hommage, commun avec son frère, fait au duc de Savoie, des environs de 1538 (le haut du document manque, avec la date).

92. AD06, 9 J 32, dossier Grimaldi, contrat de mariage du 12 mai 1538.

93. P. Gioffredo, *Histoire des Alpes maritimes*, *op. cit.*, t. III, p. 80.

94. Honorat Grimaldi prête hommage le 18 mai 1543 au duc de Savoie en personne pour la baronnie de Beuil (qui représente onze fiefs), pour le Val de Massoins (quatre fiefs) et pour Rigaud, Lieuche et Sauze (AD06, Ni Mazzo 26, n°11). Mais il apparaît encore sous la tutelle de sa mère, Tommasina Lascaris, dans un acte du 7 juillet 1544 (registre notarié cité à la note 98).

95. P. Gioffredo, *Histoire des Alpes maritimes*, *op. cit.*, t. III, p. 91.

96. Ces terres sont réclamées par le duc de Savoie aux Français en novembre 1544 (P. Gioffredo, *Histoire des Alpes maritimes*, *op. cit.*, t. 3, p.165).

97. P. Gioffredo, *Histoire des Alpes maritimes*, *op. cit.*, t. III, p.100 et p. 165.

98. Ces hommages sont conservés dans un registre, non folioté, du notaire Michel Champossin, Archivio di Stato di Torino, Sezioni riunite, Camera dei conti di Piemonte, articolo 545, registro 40 bis, numérisé aux AD06, sous la cote 01MI 141/004. Les représentants des villages ont été désignés peu avant par l'assemblée des habitants.

les Français récupèrent ainsi au moins 27 villages de l'arrière-pays niçois, en comptant les villages de la baronnie de Beuil et du Val de Massoins !

Conformément aux habitudes seigneuriales, Jean-Baptiste Grimaldi d'Ascros draine dans le sillage de sa révolte une partie de sa parentèle et de sa clientèle, établies dans des seigneuries provençales ou du comté de Nice (Levens, Gillette), voire dans la cité même de Nice<sup>99</sup>. Il est ainsi soutenu par son lointain parent, qui est également l'un des plus puissants seigneurs de Provence orientale, Gaspard Grimaldi. Fils de Nicolas Grimaldi<sup>100</sup>, coseigneur principal d'Antibes et de Cagnes, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, déterminé à venger le pillage de son fief d'Antibes en 1536 par les troupes impériales, il est apparenté aux princes de Monaco et a également un frère cadet, Jean-Antoine Grimaldi, qui réside à Nice<sup>101</sup>. Gaspard Grimaldi, dit le « sieur d'Antibol », possède des réseaux suffisamment importants et variés pour apporter une aide concrète aux Français dans la conquête du comté de Nice.

Les cousins Grimaldi, seigneurs d'Ascros et d'Antibes, agissent de concert : une lettre du 16 août 1543 signale qu'ils sont à Villars-sur-Var, pour y négocier l'adhésion au camp français des villages voisins<sup>102</sup>. Puis, pendant que son cousin guerroye dans l'arrière-pays, Gaspard Grimaldi gagne La Turbie au début du mois de septembre 1543, à la tête d'une compagnie de 200 Provençaux, dans le but de soudoyer la garnison et de la gagner aux Français. Mais, fidèles au duc de Savoie, les soldats de La Turbie refusent la proposition du seigneur d'Antibes, contraint de regagner Nice. Dans le même temps, il adresse une lettre à son parent Stefano Grimaldi, pour demander à parlementer avec lui et que ce dernier lui dépêche un messager à Antibes<sup>103</sup>. Reçu par le seigneur d'Antibes, l'envoyé monégasque est interrogé sur la possibilité d'un ralliement du prince de Monaco à François I<sup>er</sup>, dont l'armée est en train d'attaquer Nice. Le récit de cette entrevue, fait par le gouverneur de Monaco à son frère, mérite d'être cité :

Pacifico [*c'est l'envoyé de Stefano Grimaldi de Monaco*] lui répondit comme j'aurais fait moi-même : que si l'ambassadeur du roi de France, pour lequel parlait le seigneur d'Antibes, était persuadé, en se trouvant au voisinage de Monaco avec une armée puissante, qu'il parviendrait à me contraindre à devenir l'ami du roi de France..., il se trompait lourdement, car l'amitié de Monaco se conquiert par des offres et des compliments, et ne se conquiert pas les armes à la main, ni par la menace et que le seigneur de Monaco fait profession d'agir toujours plus rapidement quand il est libre de le faire que lorsqu'il y est contraint... Le seigneur d'Antibes répondit qu'il comprenait et qu'il savait qu'en effet, Monaco n'était pas une place que l'on prend par la force, d'autant que cela coûterait en outre des centaines de milliers d'écus<sup>104</sup>.

La réponse du gouverneur de Monaco est intéressante à deux niveaux, pouvant tout aussi bien refléter une conception commerçante – « génoise » en somme – de son loyalisme

99. P. Lambert, *Mémoires*, *op. cit.*, col. 914, 915.

100. Nicolas Grimaldi teste le 11 août 1515, cf. Archives du palais princier de Monaco, C1 P6, f° 1-9 (copie du testament dans un livret généalogique du XVI<sup>e</sup> siècle) et C1 P11.

101. Jean-Antoine Grimaldi est le troisième fils de Nicolas. Il fait souche à Nice en épousant Andronica Flotte, cf. Archives du palais princier de Monaco, C1 P6, f° 16r (brève généalogie italienne des Grimaldi).

102. P. Gioffredo, *Histoire des Alpes maritimes*, *op. cit.*, t. III, p. 144.

103. G. Saige, *Documents historiques*, *op. cit.*, t. III, p. 21 (Gaspard Grimaldi à Stefano Grimaldi, La Turbie, 1<sup>er</sup> septembre 1543).

104. *Ibid.*, p. 22-23 (Stefano Grimaldi à Gio-Battista Grimaldi son frère, 4 septembre 1543).



qu'une conception nobiliaire, la fidélité s'obtenant souvent, dans les deux cas, par des offres et libéralités de la part d'un puissant<sup>105</sup>, en l'occurrence le roi de France. Révélatrice est d'ailleurs la remarque de Gaspard Grimaldi, qui, en tant que cousin de Stefano et grand noble, dit comprendre que « Monaco n'est pas une place que l'on prend par la force », mais plutôt par des présents. Cependant, quelle qu'ait été l'offre financière faite par la France, Stefano Grimaldi la refuse fermement, disant vouloir montrer à la République de Gênes et à l'empereur qu'il leur demeure fidèle, et qu'il défend leurs intérêts politiques, avant de songer à ceux de sa seigneurie et de sa famille<sup>106</sup> :

[...] que cette occasion apporte la preuve à l'Empereur et à la République que cette Maison n'agit pas par intérêt commercial et financier, et jamais avec les Français [...] et que si je devais être obligé de me mêler à eux, il serait alors nécessaire [de mettre fin] à l'alliance par eux récemment engagée avec les chiens, ce qu'aucun chrétien ne peut nier [...], par leur persévérance dans une abomination aussi grande que l'on vient de voir en œuvrant avec les Turcs, qui ne se comportent pas comme les soldats du roi, mais bien comme des Infidèles et ennemis naturels des chrétiens [...], chose qui me semble si cruelle et détestable qu'elle ne peut qu'être digne d'être combattue<sup>107</sup>.

Bien qu'officiellement destinée à un cercle étroit et privé (le frère de Stefano Grimaldi), cette missive peut être utilisée sans risque à des fins publiques et politiques. La dénonciation du siège de Nice par l'armée française alliée à la flotte turque commandée par le *qapidan pacha* Kheïr-ed-Din Barberousse, celle de l'alliance nouée entre François I<sup>er</sup> et le sultan Soliman le Magnifique depuis 1536, ainsi que l'engagement pieusement chrétien de Stefano Grimaldi à s'opposer toujours fermement à une association qu'il considère comme étant contraire à la nature, sont des arguments destinés visiblement à séduire Charles Quint et à le convaincre de la bonne foi d'un prince, qui, en réalité, a peut-être pu trouver séduisante la proposition française, comme des rumeurs l'avaient déjà laissé supposer par le passé, en 1533.

Malgré tout, comme en 1533, la France échoue en 1543 à rallier Monaco, tandis que l'une des plus illustres branches des Grimaldi – celle d'Antibes – ne parvient pas à convaincre la branche génoise qui, elle, demeure fidèle à Charles Quint et conserve Monaco dans l'orbite espagnole. Après cette infructueuse négociation, Gaspard Grimaldi d'Antibes renoue avec l'action militaire. Durant les derniers jours du siège de Nice, tandis qu'arrivent les secours hispano-savoyards et que les Français partent le 9 septembre 1543, il fait incendier la ville de Nice<sup>108</sup>. En représailles, un an plus tard, la flotte impériale organise d'ailleurs une expédition contre Antibes, qui sera incendiée à son tour<sup>109</sup>.

Outre les grands seigneurs d'Ascros et d'Antibes, un autre Grimaldi prend fait et cause pour les Français, le seigneur de Levens et de Rimplas, Jean Grimaldi. Issu d'une branche

105. Nicolas Le Roux, « Aux âmes bien nées... Les obligations du sang », dans Nicolas Le Roux et Martin Wrede (dir.), *Noblesse oblige. Identités et engagements aristocratiques à l'époque moderne*, Rennes, PUR, p. 7-23, ici, p. 14.

106. G. Saïge, *Documents historiques, op. cit.*, p. 24 (Stefano Grimaldi à Gio-Battista Grimaldi son frère, 4 septembre 1543).

107. *Ibid.*, p. 24.

108. P. Lambert, *Mémoires, op. cit.*, col. 921.

109. « Le samedi 27 de setembre [1544] les galleres de l'empereur sont venues assalhir Antiboul la ou y firent grands brullamentz de maysons », mais le capitaine Hugueton Grimaldi les repoussa (S. de Galleani, « Chronique d'un notaire du Broc », art. cit., p. 87).

cadette des Grimaldi de Beuil<sup>110</sup>, il épouse la cause de son cousin plus prestigieux avec d'autant plus de facilité qu'il possède en plus des liens de parenté avec une bonne partie de l'aristocratie provençale. Né vers 1512<sup>111</sup>, il descend en effet par sa mère, Marguerite de Forbin, du célèbre Palamède de Forbin, seigneur de Solliès, qui avait joué un rôle de premier plan dans l'annexion de la Provence à la France<sup>112</sup>. On imagine donc qu'en 1543, il n'était pas difficile pour Jean Grimaldi de rassembler autour de lui des gens de guerre. Parmi eux, le seigneur de Gilette, qui possède lui aussi une mère provençale : Jean de Berre, fils d'Honorat de Berre et d'Honorade de Pontevès, des seigneurs de Sillans<sup>113</sup>. Il a lui-même épousé une Provençale, Isabelle de Russan, fille d'Antoine, coseigneur de Thorenc. Ces deux nobles du comté de Nice sont donc à moitié Provençaux, ce qui facilite leurs relations avec l'armée française.

En plus de ces quatre seigneurs féodaux, deux nobles de la ville de Nice adhèrent pleinement à leur révolte et soutiennent le camp français. Le premier, d'origine génoise, est une créature<sup>114</sup> des Grimaldi : Benettino Grimaldi Oliva, dont la famille fut agrégée à l'*albergo* Grimaldi en 1448, dans un acte validé par tous les Grimaldi de l'époque, qui leur permit d'ajouter Grimaldi à leur patronyme<sup>115</sup>. Se présentant avec un tambourin le 11 août 1543 pour négocier avec les syndics de Nice, il est aussitôt fait prisonnier, conduit au Château et pendu<sup>116</sup>. Gaspard Cays, dont la famille avait fourni un amiral au XIII<sup>e</sup> siècle à Charles d'Anjou<sup>117</sup>, qui fut ambassadeur du duc de Savoie à Barcelone en 1538<sup>118</sup> et syndic de Nice en 1540, prend la relève. Il est le premier à rentrer dans Nice le 23 août 1543, avec le chevalier d'Aups. Le 27 août, il escorte des femmes et des enfants au-delà du Var. Après le siège, il dirige une petite expédition, le 25 septembre 1543, « avec certains Italiens, François et Nizardz rebelles, ses complices » qui parviennent à prendre Èze, mais

110. Victor Maurandi, « Les Grimaldi de Levens », *Armanac niçart*, 1914, p. 51-55 et *Armanac nissart*, 1932, p. 69-78.

111. Pierre Bodard, « Levens, à la charnière des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècle, d'après son plus ancien registre de catholicité », *Nice Historique*, 1983, p. 91-117, ici p. 92. Sa date de naissance est déduite de la mention de son âge au moment de son décès, le 17 septembre 1603 : il avait 91 ans.

112. AD06, 9 J 32. Le contrat de mariage entre Jean Grimaldi, son père, et Marguerite de Forbin date du 30 avril 1507. C'était un remariage pour Marguerite de Forbin, qui avait épousé en premières noces Nicolas de Villeneuve, baron de Vence. Elle en avait eu deux fils, Louis et Pierre, morts prématurément, ce qui fait qu'Antoine de Villeneuve, seigneur de Gréolières-Basses, était devenu baron de Vence entre 1518 et 1524 : Edme Leclerc de Juigné de Lassigny, *Histoire de la maison de Villeneuve en Provence*, t. I, Lyon, 1900, p. 234-265. Pour les alliances des Forbin : baron Scipion du Roure, *Généalogie de la maison de Forbin*, Paris, 1906.

113. AD83, 3 E 100/7, fol.100-103. Le contrat de mariage entre Honorat de Berre et Honorade de Pontevès, fille d'Antoine de Pontevès, seigneur de Sillans, fut conclu le 21 décembre 1497 dans ce château. Ce mariage est inconnu de la généalogie la plus développée des Pontevès : *Généalogie historique de la maison de Sabran-Pontevès*, Paris, 1897, p. 80.

114. Le mot n'a pas le sens péjoratif qu'il peut revêtir aujourd'hui : les « créatures » ou « clients » d'un grand noble sont ses affidés, ses fidèles.

115. Ch. de Venasque Ferriol, *Genealogica, op. cit.*, p. 48-52. Sur les Oliva, famille de marchands : J. Heers, *Gènes au XV<sup>e</sup> siècle, op. cit.*, p. 547-549. Une autre agrégation aux Grimaldi eut lieu en même temps, celle des Ceba : Ch. de Venasque Ferriol, *Genealogica, op. cit.*, p. 52-56, et J. Heers, *Gènes au XV<sup>e</sup> siècle, op. cit.*, p. 574-575.

116. P. Lambert, *Mémoires, op. cit.*, col. 914.

117. Charles-Alexandre Fighiera, « Famille Cays » dans Michel Derlange (dir.), *Les Niçois dans l'Histoire*, Toulouse, Privat, 1988, p. 54-57.

118. Arturo Segre, « Documenti ed osservazioni sul congresso di Nizza (1538) », dans *Rendicotti della reale Accademia dei Lincei, Classe di scienze morali, storiche e filologiche*, s. 5, 10, 1901, p. 72-98, ici p. 86-88 (lettre de Gaspard Cays, Barcelone, 30 mars 1538).

échouent devant La Turbie. Il est fait prisonnier le 28 septembre et exécuté à Nice<sup>119</sup>. Aux côtés de ces deux nobles niçois qui agissent ouvertement, on peut enfin signaler Mathieu Badat, également membre d'une très ancienne famille niçoise, qui se trouve à l'intérieur de la ville, en tant que capitaine, lors du siège. Le 22 août 1543, il quitte Nice avec 500 hommes. Son comportement est jugé suffisamment grave pour que le duc de Savoie lui confisque ses maisons et terres en 1544, et les donne à un écuyer savoyard<sup>120</sup>.

Avec la reprise en main du comté de Nice par le duc de Savoie, l'engagement des Grimaldi pour la France ne peut plus guère se poursuivre que de manière individuelle : le seigneur d'Ascros meurt colonel au service de l'armée française lors de la bataille de Cérisola le 11 avril 1544 ; ses enfants devront s'exiler en France<sup>121</sup>. Son neveu, Honorat, conserve sa baronnie de Beuil<sup>122</sup>. Sa veuve épouse son ancien compagnon d'armes, Jean Grimaldi de Levens<sup>123</sup>, qui ne récupère son bien qu'après que le duc de Savoie lui pardonne sa révolte en 1555<sup>124</sup>.

Incontestablement, la période 1524-1544 a représenté un paroxysme dans les rivalités et les conflits qui ont opposé plusieurs puissances étrangères désireuses de s'appropriier le comté de Nice, territoire maritime et frontalier devenu la proie des armées et des rébellions nobiliaires. Par son importance et ses liens étendus, la famille des Grimaldi illustre les conséquences que peut avoir sur les lignages nobiliaires une situation d'entre-deux territorial. Écartelés entre différentes suzerainetés, du fait de l'étendue de leurs fiefs qui vont de la Provence à la Ligurie, les Grimaldi se divisent entre partisans de la France et ceux de l'Espagne ou de la Savoie, chaque branche cherchant à rallier à elle ses parents et affidés, au nom de l'appartenance à un même *albergo*.

Malgré la permanence d'un sentiment commun d'appartenance aristocratique, qui se perpétue grâce aux unions matrimoniales au fil des siècles, le premier XVI<sup>e</sup> siècle cristallise les ambitions de trois lignées principales des Grimaldi, qui ont chacune tenté de tirer parti de la situation stratégique. À la volonté risquée d'émancipation du lignage de Beuil, qui le condamne à la disparition à plus longue échéance<sup>125</sup>, répond la réussite de ceux d'Antibes et de Monaco. Si les Grimaldi d'Antibes, soutiens fidèles du roi de France, jouent désormais le rôle de gardien de la frontière du Var, cherchant toujours à rallier l'*albergo* au camp français, les Grimaldi de Monaco quant à eux, par le choix du camp espagnol, parviennent habilement à être reconnus internationalement, et à pérenniser leur domination politique et princière sur un nouvel État frontalier durable.

UNIVERSITÉ CÔTE-D'AZUR/CMMC  
UNIVERSITÉ CÔTE-D'AZUR/CEPAM

119. P. Lambert, *Mémoires*, op. cit., col. 917, 918, 922-923.

120. E. Caïs de Pierlas, « Chronique niçoise de Jean Badat (1516-1567) », *Romania*, 25, 1896, p. 39, n. 1.

121. Bibliothèque nationale de France, Ms Nouveau d'Hozier 165, dossier Grimaldi, fol. 44-46 (mémoire généalogique du XVII<sup>e</sup> siècle, donnant des informations sur la descendance en France du seigneur d'Ascros).

122. Il prête hommage par procureur en 1551 (AD06, Ni Mazzo 26, n° 16 et 17, procuration du 15 janvier et hommage du 7 février 1551).

123. AD06, 9 J 32 (dossier Grimaldi, contrat de mariage du 8 décembre 1550).

124. AD06, Ni Paesi Mazzo 3, Levens, n° 4 (22 octobre 1550) et n° 6 (factums).

125. Annibal Grimaldi, comte de Beuil est exécuté pour trahison en 1621 et tous ses biens définitivement confisqués par le duc de Savoie (Giuseppe Bres, *Annibale Grimaldi, conte de Boglio, Sua vita e sua tragica fine*, Nice, Imprimerie du patronage Saint-Pierre, 1929).